Juin 2025

Saint Pavace

LE JOURNAL PALVINÉEN

#64

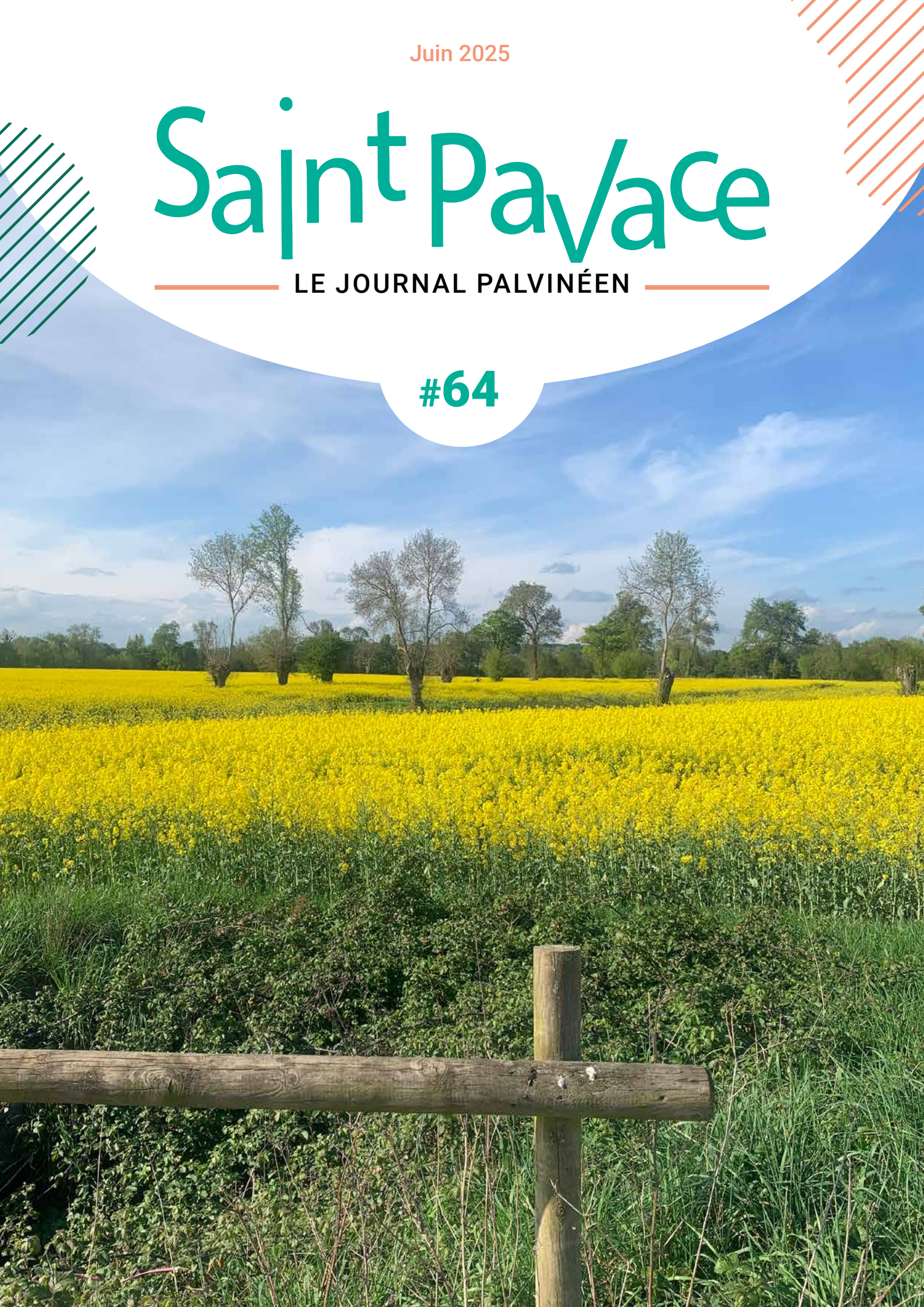

SOMMAIRE

Le mot du maire 3

Finances 4-6

Centre communal d'action sociale 7

Affaires sociales, scolaires et familiales 8

Voirie et réseaux 9

Urbanisme, espaces verts et entretien des bâtiments 10-11

Vie associative et culturelle 12

Le mot des élus de la minorité 13

Vos annonceurs 14-16

Informations diverses 17-19

Responsable de la communication: Jean-Claude MOSER, Maire

Rédaction & photos: Commune

Conception et création graphique: **Ernest & Co** - ernestandco.fr

Impression : imprimerie-numeriscann.fr

Dates à retenir

15 juin
Bric à brac

21 juin
Fête du village

28 juin
Fête de l'école

1er Septembre
Rentrée scolaire

10 & 12 septembre
Inscription aux activités des associations

17 septembre
Réunion d'information sécurité routière

8 novembre
Fin de dépôt des feuilles d'imposition opération « bons de Noël »

6 décembre
Téléthon

13 décembre
Inauguration des arbres de naissance

LE MOT DU MAIRE

Chères Palvinéennes

Chers Palvinéens

Ce bulletin vous présente le budget pour l'année à venir et les investissements programmés et ce dans l'esprit permanent de maitrise des coûts. N'ayant pas augmenté les taux d'imposition depuis 2016 et compte tenu de l'augmentation prévisible des charges de fonctionnement, notamment les charges salariales, doublée d'une réduction des dotations ou une augmentation des prélèvements, nous avons décidé d'une faible augmentation des taux de 2 %.

Dans ce même esprit nous avons décidé de reporter le gros investissement de la construction de la nouvelle cantine et du restaurant scolaire compte tenu de la baisse substantielle des subventions attendues. Ce beau projet permettait d'améliorer les conditions de prise de repas de vos enfants ainsi que les conditions de travail de nos agents. L'étude du budget a montré qu'il était raisonnable de différer cet investissement, pour ne pas grever son équilibre à court terme et ne pas limiter notre capacité à investir dans d'autres domaines tout aussi importants que la vidéoprotection, l'aménagement du chemin de la Houssaye et les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux de l'école maternelle et des commerces.

Concernant le projet de l'espace Saintot, des études de faisabilité sont toujours en cours pour la recherche d'investisseurs dans l'idée de concrétiser un espace multigénérationnel et de santé, répondant à notre cahier des charges.

Pour la vidéoprotection et malgré l'absence de subvention, nous avons jugé cet investissement prioritaire pour le réaliser au plus tôt. Il sera effectif en cours de cet été.
Pour les panneaux photovoltaïques, nous avons priorisé cet investissement compte tenu de son amortissement à court terme par des réductions des charges de fonctionnement dans le cadre d'une autoconsommation possible sur l'ensemble de nos abonnements électriques communaux. Ces panneaux seront couplés avec une borne de recharge au niveau des commerces. Cet investissement entre dans le programme d'économie d'énergie à long terme lancé depuis de nombreuses années, qui a débuté par la pose de lampes LED pour notre éclairage public et pour tous nos bâtiments, l'isolation et la gestion du chauffage de nos bâtiments communaux ainsi que l'établissement d'un diagnostic énergétique pour le groupe scolaire.
Parallèlement il faudra prévoir à court terme d'investir dans l'entretien et la rénovation de nos voies et de nos routes. Des études sont déjà réalisées en ce sens pour permettre d'échelonner les dépenses.

Pour assurer ces investissements nous devons maitriser notre budget mais aussi s'assurer de nouvelles recettes. Notre position aux portes de l'agglomération Mancelle a toujours rendu notre commune attractive tant par le cadre de vie agréable que par le potentiel d'implantation d'activités économiques depuis plusieurs décennies.

La prévision d'installation de nouvelles entreprises sur les quatre zones d'activités du Bois du Breuil, de la Touzardière, de la Grande Coulée et de l'Epine laisse présager des recettes supplémentaires appréciables dans la situation économique actuelle. Sur ces zones des permis de construire sont en cours d'instruction permettant de voir les travaux débuter avant la fin de l'année en particulier pour le club de padel sur l'avenue du Maine.
La vente du dernier terrain communal de la zone de la Grande Coulée, à venir, qui permettra l'implantation d'une nouvelle entreprise, entre dans cette même dynamique positive.

Je vous souhaite de belles vacances d'été et un repos bien mérité pour tous.

Jean-Claude MOSER
Votre maire

LES FINANCES DE LA COMMUNE EN 2024

Lors de sa réunion du 25 mars 2025, le conseil municipal a exposé les états financiers de notre commune :

- **le compte administratif (CA)** 2024 reprend les résulats de fonctionnement 2024 et d'investissement 2024, en concordance avec le compte de gestion établi par la Trésorerie Générale de Conlie
- **le budget 2025** présente les projections financières pour le fonctionnement et les investissements de l'année en cours

Le compte administratif

Fonctionnement (en €)

Excédent de fonctionnement de l'année (épargne de l'année) = 566 514,78 euros

DÉPENSES	
Charges à caractère général	500 450,23
Frais de personnel	622 903,34
Atténuations de produits	189 693,00
Autres charges de gestion courante	118 359,69
Frais financiers	12 984,50
Amortissements	52 347,84
Charges sprécifiques	640,00
Dotations	507,90
TOTAL	**1 497 886,50**

RECETTES	
Produits des services	119 976,73
Produits de la fiscalité	1 296 707,17
Dotations, subventions, participations	286 876,22
Autres produits de gestion courante	340 525,32
Produits spécifiques	654,23
Atténuations de charges	18 924,23
Opérations d'ordre de transfert entre section	737,38
TOTAL	**2 064 401,28**

Détail de l'excédent de fonctionnement = 566 514,78 euros

> 273 492,14 € résultat à caractère courant
> 293 022,64 € résultat du lotissement, à caractère exceptionnel

Montant de l'excédent de fonctionnement cumulé = 1 498 765,97 euros

> résultat de l'année + résultats antérieurs

Investissement (en €)

Résultat d'investissement de l'année = - 185 542,48 euros

DÉPENSES	
Remboursement du capital des emprunts	63 016,68
Dépenses d'équipements et de travaux	454 289,41
TOTAL	**517 306,09**

Le déficit d'investissement est comblé par l'excédent de fonctionnement dont c'est la vocation.

RECETTES	
Dotations fonds divers et réserves	168 021,77
Subventions d'investissement	106 494,00
Amortissements	52 347,84
Immobilisations financières	4 900,00
TOTAL	**331 763,61**

Principaux investissements 2024 (en €)

Description	Payés en 2024	Engagés en 2024 À payer en 2025
Clôture parc mairie	3 071	
Terrains pétanque	32 408	
Étude pollution des sols	10 122	
Chaudière salle polyvalente	21 126	
École : armoire électrique, volets roulants	14 848	11 085
Toilettes salle polyvalente pmr	38 621	

Description	Payés en 2024	Engagés en 2024 À payer en 2025
Bilan edf travaux énergétiques	72 381	
Projecteurs leds stade éclairage public	62 341	
Aménagement rond point près station super u	8 911	
Travaux de voirie-effacement réseaux	152 574	
Alarmes	9 970	3 773
Ensemble travaux cimetière		37 702

Le budget prévisionnel 2025

Fonctionnement (en €)

DÉPENSES — Total = 2 833 041,32 €

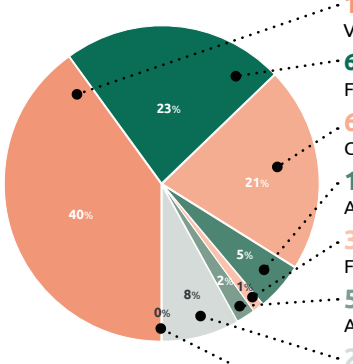

- **1 146 389,82** — Virement à la section investissement
- **640 683,00** — Frais de personnel
- **600 500,00** — Charges à caractère général
- **133 590,00** — Autres charges de gestion
- **35 000,00** — Frais financiers
- **55 000,00** — Amortissements
- **221 078,50** — Atténuations de produits
- **800,00** — Dotations actif circulant

RECETTES — Total = 2 833 041,32 €

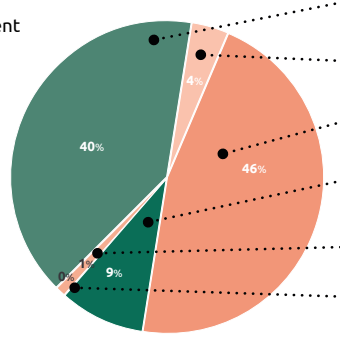

- **1 121 558,05** — Résultat de fonctionnnement reporté
- **116 500,00** — Produits des services
- **1 292 066,27** — Produits de la fiscalité
- **256 917,00** — Dotations, subventions, participations
- **42 500,00** — Autres produits de gestion courante
- **3 500,00** — Atténuations de charges

Investissement (en €)

DÉPENSES — Total = 2 147 930,96 €

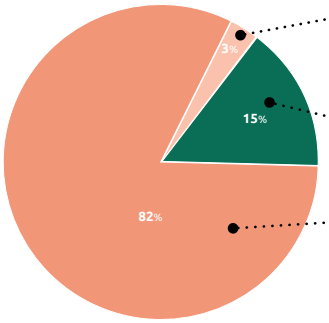

- **62 019,49** — Remboursement du capital des emprunts
- **317 788,58** — Solde d'exécution de la section investissement reporté
- **1 768 122,89** — Dépenses d'équipements et de travaux

RECETTES — Total = 2 147 930,96 €

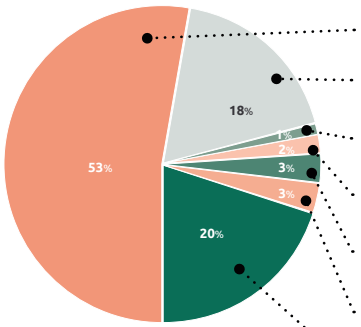

- **1 146 389,82** — Virement de la section fonctionnement
- **377 207,92** — Solde d'exécution investissement reporté
- **22 824,00** — Autres créances immobilisées
- **54 519,22** — Dotations fonds divers et réserves
- **61 990,00** — Subventions d'investissement
- **55 000,00** — Amortissements
- **430 000,00** — Emprunts et dettes assimilées

Principaux investissements 2025 (en €)

Description	
Frais d'études et documents	49 000
Espace Saintot	490 000
Panneaux photovoltaïques	89 991
Isolation école : préau/salle info	53 848
Travaux de voirie	159 000

Description	
Réseau chauffage salle polyvalente	15 761
Réserve agrandissement cantine	350 000
Plafond boulangerie	35 622
Jeux enfants - équipements sportifs	27 605
Vidéo protection	104 082
Divers équipements école	35 712

L'obtention de subvention pour l'agrandissement de la cantine restant très aléatoire, l'équipe municipale a choisi de mettre en réserve un montant de 350 000 euros au titre de 2025, pour la réalisation de ces futurs travaux.

LES FINANCES DE LA COMMUNE EN 2025

Fiscalité

Les taux communaux des impôts locaux 2025 votés par le Conseil Municipal augmentent de 2% (la dernière augmentation du conseil municipal date de 2016), la raison principale étant la volonté de compenser la ponction de 2% sur les dotations reçues, instaurée par l'Etat pour 2025.

TAUX COMMUNAUX 2025	
Taxe sur foncier bâti	38,46%
Taxe sur foncier non bâti	25,43%
Taxe d'habitation	8,48%

Situation financière en € par habitant

	2023 (1)	2024 (2)
Produits de fonctionnement	775	781*
Charges de fonctionnement	618	644
Capacité d'autofinancement brute	179	163
Dette au 31 décembre	354	316

(1) montants publiés dans les comptes des collectivités- (2) montants estimés en attente publication officielle - * résultat exceptionnel du lotissement non compris

Budget annexe assainissement

Fonctionnement (en €)

	RÉALISÉ 2024	BUDGET 2025
Dépenses de fonctionnement	137 775,73	594 394,42
Recettes de fonctionnement	137 702,24	356 444,42
Report résultat de fonctionnement N-1	238 023,49	237 950,00
Résultat de fonctionnement	**237 950,00**	**0,00**

Investissement (en €)

	RÉALISÉ 2024	BUDGET 2025
Dépenses d'investissement	12 836,42	65 523,65
Recettes d'investissement	22 273,33	39 000,00
Report résultat d'investissement N-1	17 086,74	26 523,65
Résultat d'investissement	**26 523,65**	**0,00**

Budget annexe CCAS

EN €	RÉALISÉ 2024	BUDGET 2025
Dépenses de fonctionnement (aides exceptionnelles)	4 801,40	9 074,59
Recettes de fonctionnement (dont subvention communale)	6 200,00	6 200,00
Excédent antérieur reporté N-1	1 475,99	2 874,59
Excédent de fonctionnement	**2 874,59**	**0,00**

Présentation du CCAS

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint Pavace est géré par un conseil d'administration, présidé par le Maire M. MOSER.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 19 juillet 2022, il est composé de 4 élus parmi les conseillers :

- Mme Valérie HUART, vice-présidente
- M. Bernard TRONCHET
- Mme Michèle BONRAISIN
- M. Jean Yves LE GRAND

Et 4 membres nommés par le Maire :

- Mme Katia DEROUIN, représentant les associations familiales
- M. Pierre DELORME, représentant les associations de retraités et de personnes âgées
- Mme Andrée TOBIE, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- M. Jean-Luc CHORIN, représentant les associations de personnes handicapées

A Saint Pavace, le CCAS ne dispose pas de personnel social ou administratif dédié, c'est le service administratif de la mairie qui gère les principales missions :

- L'aide aux personnes en difficultés ponctuelles (aide sociale facultative)
- La gestion des demandes d'aide légale (aide sociale obligatoire)

Le CCAS de Saint Pavace ne gère pas les demandes de logement et ne dispose pas de permanences sociales.

C'est le CCAS qui est à l'origine et gère l'opération des « bons de Noël », et également du projet des boîtes « SOS » : toujours disponibles gratuitement en mairie !

Bons de Noël 2025 :

A l'occasion de Noël, le conseil d'administration du CCAS met en place une aide pour les personnes domiciliées à Saint-Pavace, dont le revenu de référence d'imposition 2024 se situe en dessous d'un barème fixé par le CCAS (renseignements en mairie).
Ces « bons » attribués sont à utiliser auprès de nos commerçants uniquement.
Les feuilles d'imposition sont à déposer en mairie avant le 8 novembre 2025.

Opération argent de poche

Nous nous associons de nouveau à la Maison des Projets pour renouveler l'opération « Argent de Poche » du 7 au 11 juillet 2025, à destination des jeunes âgés de 14 à 17 ans.
Cette semaine leur permettra de s'investir dans des missions d'intérêt général au sein de la commune tout en recevant une petite rémunération en contrepartie.

École primaire

À ce jour, une fermeture de classe a été annoncée pour la rentrée scolaire 2025-2026. Or, nos effectifs restent stables, ce qui ne justifie pas, à notre sens, une telle mesure.
Conscients des impacts que cette décision pourrait avoir sur les conditions d'accueil et d'apprentissage de nos élèves, nous avons d'ores et déjà saisi les services de l'académie afin de demander une réévaluation de cette mesure. Une nouvelle analyse de la situation est attendue pour le mois de juin, période à laquelle les effectifs définitifs seront connus. Nous restons attentifs à l'évolution du dossier et continuerons à défendre au mieux les intérêts des élèves et de la communauté éducative.

Le mot de Delphine CHAUVEAU, Directrice de l'école :

Ce début d'année 2025 a été riche en découvertes. Le 4 février, les CM1-CM2 ont assisté à une représentation du spectacle Candice, à la salle Henri Salvador de Coulaines. Ce spectacle mêlant hip-hop et beatbox a su captiver leur attention par son originalité et son dynamisme.
De leur côté, les CE1-CE2 et les CE2-CM1 ont eu la chance de visiter le musée Carré Plantagenêt, plongeant dans la Préhistoire à travers un atelier « Graveurs de mammouths ». Puis, cap sur la cathédrale, où ils ont pu admirer et dessiner son architecture impressionnante.
Le 4 mars, l'enduro école, organisé sur la promenade du Dômé, a été un véritable succès. Sous un soleil radieux, les élèves de la Petite Section au CM2 ont relevé le défi avec enthousiasme et motivation. Dans l'effort, chacun a su puiser en lui-même pour dépasser ses limites, encouragé par les camarades, les enseignants et les familles présentes.
Le 21 mars, les CM1-CM2 ont également participé à une course d'orientation dans les bois de Changé. Guidés par des cartes et des indices, ils ont appris à se repérer et à s'orienter, développant leur sens de l'observation et leur capacité à travailler en équipe. Ils ont également pu expérimenter le disc golf.
Quant aux plus petits, TPS, PS, MS, ils ont été émerveillés par le spectacle de marionnettes Kréatures, présenté le 27 mars à la salle des fêtes de Souillé, dans le cadre du Festival Jeune Public Pays du Môme. Une expérience magique, où les personnages animés ont fait naitre beaucoup d'émotions.
Enfin, le 28 mars, l'école s'est réunie pour son exposition chorale, à la salle des loisirs. Les élèves ont pu déployer toute leur créativité et leur sens artistique. Sur le thème des 4 éléments, ils ont su insuffler de la vie et de l'émotion. Ce fut un véritable moment de partage et de fierté pour eux comme pour leurs enseignantes et leurs familles !

Une cantine scolaire engagée pour bien manger

Parce que bien manger à l'école est essentiel pour la santé, le développement et la réussite des enfants, notre commune est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de qualité en matière de restauration scolaire. Cet engagement se traduit concrètement par l'adhésion à la Charte Qualité-Proximité du Pays du Mans.

Un dispositif de vidéoprotection pour renforcer la tranquillité de tous

À Saint-Pavace, la sécurité des habitants et la protection des biens sont des priorités partagées. Conscients de ces enjeux, les élus municipaux ont validé, lors du Conseil du 25 juin 2024, l'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur notre commune.
Même si le projet n'a pas bénéficié du soutien financier du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, la commune a choisi de le maintenir, convaincue de son utilité pour renforcer la prévention et la tranquillité publique.

Après consultation via un appel d'offres, c'est l'entreprise CITEOS qui a été retenue pour la réalisation des travaux. Le chantier est désormais en cours, et la mise en service des caméras est prévue pour juin 2025.
Dans un souci de transparence et de respect des libertés individuelles, une charte déontologique encadrant l'usage de ce dispositif sera prochainement consultable sur le site internet de la commune.
Une réunion publique d'information, en présence de la gendarmerie a eu lieu le 4 juin.

Sécurité routière : une réunion d'information en préparation

Afin de sensibiliser les habitants et d'échanger sur les bonnes pratiques, la commune de Saint-Pavace étudie actuellement, en collaboration avec les services de l'État, l'organisation d'une réunion publique d'information prévue le 17 septembre 2025 à 20H à la salle des loisirs.

Travaux de voirie budget 2024

Le programme de travaux de voirie inscrit au budget 2024 entre désormais dans sa phase de réalisation. Après appel d'offres et examen des propositions par la commission «voirie» le 2 avril 2025, c'est l'entreprise EIFFAGE qui a été retenue pour mener à bien ces interventions.

Ce programme comprend :
- des travaux de curage de fossés aux Blinières, rue des Caillères, ainsi que dans le bassin de rétention de la Coulée,
- des aménagements hydrauliques sur la route du Chêne de Cœur afin d'optimiser l'évacuation des eaux pluviales,
- la transformation du chemin de la Houssaye en zone de rencontre, permettant une meilleure cohabitation entre véhicules, piétons et cyclistes. La vitesse y sera désormais limitée à 20 km/h pour assurer la sécurité de tous.

Par ailleurs, la voie verte va être élargie pour faciliter les déplacements doux (piétons et deux-roues) et prolongée jusqu'à la rue du Monnet.
Enfin, des travaux d'entretien courant (reprise d'enrobés, maçonnerie…) seront également réalisés sur plusieurs secteurs de la commune. Ces aménagements visent à renforcer le confort, la sécurité et la qualité de vie au quotidien pour l'ensemble des palvinéens.

Travaux de voirie budget 2025

Dans la continuité des actions menées en 2023 et 2024, un nouveau programme de travaux de voirie a été inscrit et voté au budget 2025, afin d'améliorer les déplacements et le cadre de vie des Palvinéens.

Parmi les projets à venir :
- la création d'un nouveau parking rue de la Rivière, pour répondre aux besoins croissants de stationnement,
- la réfection du revêtement du chemin de la Pointe, particulièrement abîmé (les travaux concerneront dans un premier temps la partie basse),

Pour faciliter les déplacements doux, le cheminement piéton le long de la rivière, à hauteur du chemin du Pré Long, sera reprofilé afin de réduire le dénivelé, et ainsi améliorer l'accessibilité pour les piétons comme pour les deux-roues.

Enfin, à la suite d'une inspection réglementaire menée en 2024 (conformément au contrôle quinquennal), des travaux d'entretien seront réalisés sur la potence et le haut-mât situés sur la RD313.

URBANISME, ESPACES VERTS ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Espaces verts

Le projet de tonte raisonnée dans l'espace du Dômé a finalement été abandonné. En raison d'une saison 2024 particulièrement humide, il a été difficile de couper l'herbe, et l'agriculteur chargé de récupérer le foin n'a pas pu intervenir.
Le rond-point de la route de Coulaines a été mis en valeur grâce à la plantation de bulbes de jonquilles. De nouvelles plantations sont prévues à l'automne, notamment devant les commerces.

L'élagage de certains arbres a été confié à la société AUBIER, avec des interventions rue de la Rivière, place de l'Église et chemin de la Cloche.

Cimetière

Au mois d'avril, une reprise technique a été effectuée sur certaines concessions arrivées à terme ou laissées à l'abandon, permettant ainsi de libérer des emplacements. À l'automne, un projet de végétalisation de certaines zones du cimetière sera lancé, dans le but de simplifier son entretien.

Entretien des trottoirs et des haies : la responsabilité de tous

Les trottoirs et les haies doivent être entretenus pour assurer la sécurité et le bien-être de tous.

1. Entretien des trottoirs

Les propriétaires ou occupants doivent nettoyer les trottoirs devant leur propriété (feuilles, neige).

2. Entretien des haies

Les haies doivent être taillées pour ne pas gêner la circulation des piétons ou obstruer la vue des conducteurs. Si elles sont mitoyennes, l'entretien est partagé avec le voisin.
Pour un cadre de vie sûr et agréable, veillons à respecter ces obligations.

Transition énergétique & travaux

Des panneaux photovoltaïques seront prochainement installés sur le toit de l'école maternelle et sur la toiture des commerces. De plus, une borne de recharge pour véhicules électriques sera mise en place sur le parking des commerces.

Afin de réduire les coûts de chauffage, les plafonds de la salle informatique et du préau de l'école seront abaissés et isolés. Ces travaux auront lieu pendant les vacances scolaires d'octobre et de décembre. Par ailleurs, certains éclairages de l'école seront remplacés par des LED.

Des travaux sont également prévus à la boulangerie : le plafond sera entièrement rénové pour répondre aux normes coupe-feu. Ce chantier se déroulera en deux phases, pendant les périodes de fermeture de la boulangerie, afin de limiter l'impact sur l'activité : en 2025 réfection des plafonds du fournil et de l'atelier de pâtisserie et en 2026 rénovation des plafonds de la réserve et de l'espace de vente.

URBANISME, ESPACES VERTS ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Règlementation sur la plantation des végétaux

La taille des végétaux doit respecter certaines règles pour garantir un environnement harmonieux et sécurisé.

1. Distances de plantation :

- Arbres de plus de 2 m : à 2 m minimum de la limite de propriété.
- Arbres de moins de 2 m : à 0,5 m minimum.

2. Haies mitoyennes :

L'entretien des haies est partagé entre voisins. Chaque propriétaire doit tailler sa portion de haie et éviter que les végétaux empiètent sur la propriété voisine.

Rappel sur les nuisances sonores à Saint-Pavace

Afin de préserver la tranquillité de tous, la commune de Saint-Pavace et conformément à l'arrêté municipal n°2004/041 du 29 septembre 2004, le respect des horaires pour les travaux bruyants est essentiel :

- **Les jours ouvrables** de 8h30 à 12h puis de 14h30 à 19h30
- **Les samedis :** de 9h à 12h puis de 15h à 19h
- **Les dimanches et jours fériés :** de 10h à 12h

Les propriétaires d'animaux, notamment de chiens, doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les nuisances sonores.
En tout état de cause, à partir de 22h00, il est impératif de veiller à ce qu'aucun bruit ne puisse gêner le voisinage.

Gestion de l'eau et prévention en cas de sécheresse

La gestion de l'eau est essentielle pour préserver nos ressources naturelles, surtout en période de sécheresse. Durant ces périodes, il est crucial de réduire notre consommation d'eau et de respecter les restrictions mises en place par la municipalité.

1. Réduire la consommation

- Limitez l'arrosage des jardins aux heures les moins chaudes.
- Privilégiez l'utilisation d'un récupérateur d'eau de pluie.
- Évitez le lavage des véhicules et l'arrosage excessif des pelouses.

2. Restrictions et mesures

Des arrêtés peuvent être pris pour restreindre l'usage de l'eau, notamment pour l'irrigation ou le nettoyage des voiries. Respectez ces mesures pour contribuer à la préservation de nos ressources en eau.

Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

Une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme a été lancée lors du conseil municipal du 25 mars dernier. Cette révision doit permettre la réhabilitation et la création de bâtiments dédiés à une activité économique autre qu'agricole sur le site du Breuil en bordure de la rocade. Une période de concertation préalable du public est prévue pendant toute la durée de l'élaboration du projet jusqu'au 5 septembre 2025.

Le conseil municipal a défini les modalités suivantes relatives à la phase de concertation préalable :

- Informations par le biais du site internet de la commune et du bulletin municipal,
- Mise à disposition d'un dossier et registre de concertation en mairie, disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est consultable actuellement en mairie.

- A l'avancement du dossier, mise en place d'un panneau d'exposition en mairie explicitant la procédure et les adaptations du PLU envisagées,
- Possibilité d'adresser un courrier et mail à la mairie pour faire part des propositions ou suggestions.

Le bilan de la concertation sera tiré lors de la séance du conseil municipal arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLU avant l'enquête publique.

Conseil Municipal Enfants

La cérémonie des vœux

À l'occasion des vœux du Maire, les jeunes élus du Conseil Municipal Enfants ont pris la parole en lisant un discours qu'ils avaient rédigé eux-mêmes. Avec sérieux et enthousiasme, ils ont partagé leurs idées et leur fierté de représenter les élèves de Saint-Pavace.

Découverte de l'Assemblée nationale et de la tour Eiffel

Le mercredi 23 avril 2025, les jeunes élus du Conseil Municipal Enfants ont eu la chance de visiter l'Assemblée nationale, à l'invitation du député Jean-Carles Grelier. Moment partagé avec les enfants de la commune voisine de Saint-Jean-d'Assé. L'après-midi s'est poursuivi par une visite de la Tour Eiffel, pour le plus grand bonheur des enfants.

Nous avons invité toutes les personnes qui participent à la fabrication des objets vendus au profit du Téléthon, afin de les remercier pour leur précieux engagement.

Commémoration du 8 mai 1945

Le mercredi 8 mai 2025, les enfants ont pris part à la commémoration du 8 mai 1945, organisée par l'association des anciens combattants.

Projet 2025 : de nouveaux jeux à côté de l'araignée

Le vendredi 25 avril 2025, les élèves de CM1 et CM2 ont participé à un vote sur le temps périscolaire du midi pour choisir les nouveaux jeux qui seront installés à proximité de l'araignée au stade.

Résultat du vote : 1er la balançoire, 2ème le cercle supernova, 3ème bascule à 4 places, 4ème table de ping-pong.

Remise en état des terrains de pétanque

En raison des conditions météorologiques difficiles de l'année 2024, le séchage des terrains de pétanque récemment réaménagés a été retardé. L'entreprise est intervenue pour améliorer la surface de jeu et garantir un terrain de qualité pour les boulistes.

Présence des élus du CME à la fête du village

Lors de la fête du village du samedi 21 juin 2025, les enfants tiendront un stand de jeu de roue. Tous les gains seront ensuite reversés à l'association Captain Huygan.

Subventions accordées aux associations pour 2025

ACCUEIL ST PAVACE	450 €
ADSPQI - INONDES DE ST PAVACE	150 €
APE - PARENT D'ELEVES	200 €
ASSP	8 600 €
BEELINKEED	250 €
BIBLIOTHEQUE DE COULAINES	450 €
CLUB AMITIES LOISIRS	700 €
COMITE DES FETES	2 000 €
COOPERATIVE ECOLE	3 800 €
FNACA	200 €
HARMONIA	500 €
LES AMIS DE L'EGLISE	300 €
RESTO DU CŒUR	250 €
TCRS	700 €
AUTRES SUBVENTIONS	2 050 €
ASSO COLLEGE	400 €
TOTAL	**21 000 €**

Les élus de Bien Vivre Ensemble

«Chers palvinéen-ne-s,

C'est avec un sentiment très partagé que nous suivons l'élaboration de projets majeurs pour notre commune mais où malheureusement nos 4 voix ne sont pas forcément entendues. Le projet sur l'ancien terrain « Saintot », que la commune a acheté, est très loin d'être finalisé mais ce ne sera pas une résidence pour séniors. Il est question bien évidemment de logements mais également d'une maison de « Santé-Médicale ». Nous déplorons que l'équipe actuelle, après avoir combattu notre projet qui soi-disant n'était pas viable, ait annulé le permis de construire malgré les frais engagés, et ait décidé finalement du bien-fondé de cette installation de professionnels médicaux et paramédicaux qui auraient pu être déjà en activité depuis plus d'un an.

Malheureusement, la décision de fermeture d'une classe en Primaire a été annoncée mais un recours a été tenté. Dans ce contexte, et en l'absence de subvention, le projet d'agrandissement de la cantine a été « reporté ».

Enfin nous avons partagé avec vous, et surtout les habitants proches du Breuil, nos inquiétudes face à l'installation d'une société d'élagage à l'entrée de notre commune. On nous impose une modification du PLU pour légaliser cette implantation pour un coût de 15 000 euros supporté par les palvinéens. Nous avons récolté 200 signatures grâce à notre pétition et suivons la procédure afin d'exprimer notre opposition à ce projet qui nous apportera des nuisances. Pour plus d'informations, un dossier de concertation est disponible en mairie. Il sera complété par le dossier de présentation du projet élaboré par le bureau d'étude prochainement.

Nous vous souhaitons un bel été ainsi qu'à vos proches et restons à votre écoute par mail bvesaint-pavace@gmail.com

Les élus de Bien Vivre Ensemble à St Pavace»

VOS ANNONCEURS

La Maison Du Décor
ERIC GONSARD
GONSARD SOLS
- Tous revêtements sols et murs
- Peinture intérieure/extérieure
- Plafond tendu BARRISOL
- Décoration et correction acoustique

www.lamaisondudecor.fr
ZAC de la Touzardière ■ SAINT PAVACE
02 43 82 84 03
RGE ECO artisan

LE PLAISIR DE CUISINER
MELOT CECILE
CONSEILLERE CULINAIRE
06.63.91.40.73
8 SQUARE DU PATIS
72190 SAINT PAVACE
ccilemelot@orange.fr
VORWERK
thermomix

EIFFAGE ROUTE
Agence Sarthe Mayenne
«Le Brouillard» - BP 8
72210 Voivres-Lès-Le-Mans

ÊTRE PROCHE DE VOUS ET À VOTRE ÉCOUTE
UNE VRAIE RELATION DE PROXIMITÉ, ÇA CHANGE TOUT.
Crédit Mutuel
Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,8 millions de clients sociétaires.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS LAVAL - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

Raphaël JOUBERT
Conseiller immobilier
06 22 27 36 27
raphael.joubert@capifrance.fr
capifrance

CONSTRUCTION DE RESEAUX
ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE - GAZ NATUREL

VOS ANNONCEURS

VOS ANNONCEURS

U location

NOUVEAU

LOCATION DE BOX
de 2 à 46M²

Réservation possible
dès maintenant

STOCKAGE - ARCHIVAGE - PARKING

LOCATION DE VAISSELLES
ET MATÉRIELS FESTIFS

LOCATION DE VÉHICULES
Tourisme - Utilitaires - Premiums

Rocade Nord Est
Sortie Saint-Pavace

La Station
Saint-Pavace
U

RACINE ÉLAGAGE
SOINS DES ARBRES
ABATTAGE DANGEREUX - TAILLE RAISONNÉE

Entreprise installée dans la Sarthe depuis 1998.
Pour vos travaux :

- D'élagage et entretien des arbres sur corde et nacelle
- D'abattage délicat d'arbres
- D'évacuation des résidus de taille
- D'essouchage au moyen d'une rogneuse
- Vente de copeaux pour bioénergie et paillage

Personnel diplômé (CS Elagage), ayant fait ses preuves pour réaliser des travaux dans les règles de l'art.
Devis et conseils gratuits pour intervention raisonnée.

Tél. : 02 43 89 70 31 Mail : contact@racine-elagage.com 3 Le Double Six 72370 Soulitré

Informations défense

Le correspondant défense

La fonction de correspondant défense est née en 2001 de la volonté gouvernementale de tisser des liens étroits entre la société civile et les forces armées. L'élu municipal désigné correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de défense au sein de la commune mais il est aussi le relais d'information sur la défense auprès du conseil municipal et des citoyens.

Contacts :
Correspondant défense de la commune : à l'attention de
Stéphane Delaite
accueil@saint-pavace.fr
CIRFA : 1 bis, rue de Bône, 72000 LE MANS
02.43.52.16.40
https://www.sengager.fr/
(pour les informations relatives aux métiers proposés par les forces armées)

La mission des correspondants défense s'articule autour de trois axes :

La politique de défense :
informer le conseil municipal et les citoyens sur la politique de défense de la France,

Le parcours citoyen :
sensibiliser les jeunes générations à la défense,

La mémoire et le patrimoine :
assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Quelques actions concrètes conduites à Saint-Pavace à ce titre au cours des derniers mois :

- interventions du correspondant défense en conseil municipal et transmission d'éléments sur le thème de la défense aux élus
- création d'une rubrique « Informations Défense » au sein du bulletin municipal
- don de la commune (300 €) à l'occasion du concert UNISSON organisé en septembre 2023 à Coulaines au profit des blessés des armées et des familles endeuillées
- mise à disposition à l'entrée de la mairie de dépliants d'information sur les carrières militaires du CIRFA (Centre d'information et de recrutement des forces armées)
- présence du correspondant défense à plusieurs journées nationales commémoratives

Prévention des cambriolages : les bons gestes pour l'été

L'été, avec les départs en vacances, est une période à risque pour les cambriolages.
Voici quelques conseils pour protéger votre domicile :

1. Faites surveiller votre maison :
Informez vos voisins et, si possible, la gendarmerie via «Opération Tranquillité Vacances».

2. Sécurisez vos ouvertures :
Vérifiez que toutes les portes et fenêtres sont bien fermées et installez des serrures solides.

3. Simulez une présence :
Programmez des lumières ou demandez à un voisin de garer sa voiture devant chez vous.

4. Soyez discret sur les réseaux sociaux :
Ne publiez pas vos absences en ligne.

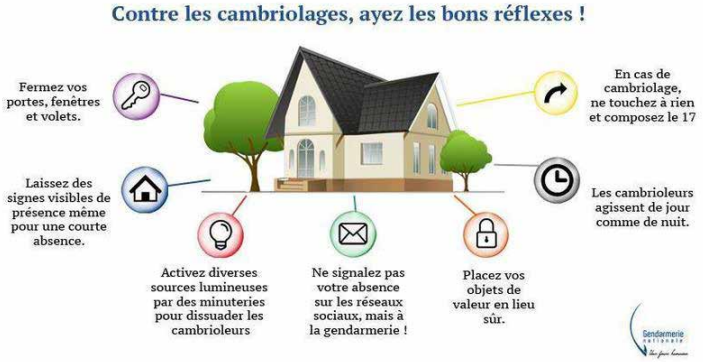

INFORMATIONS DIVERSES

L'obligation d'adressage

1. Pourquoi c'est essentiel ?

- Facilite l'intervention des services d'urgence (pompiers, ambulances… qui partagent une même base de données « geoportail », mis en œuvre par l'IGN).
- Assure une distribution efficace du courrier et des colis.

2. Obligation pour les propriétaires

Affichez clairement le numéro de votre maison et respectez les règles d'adressage définies par la mairie.

Les personnes concernées par un changement de numérotation de leur propriété ont été informées par courrier, et sont invitées à se présenter en Mairie afin de retirer la plaque portant leur nouveau numéro de maison.

Emplacement des défibrillateurs

Mairie
rue du Monnet

Ecole primaire
rue du Petit Vignard

Salle des loisirs
rue des Caillères

Vestiaires du stade de football
rue des Caillères

Ateliers municipaux - salle Touraine
rue de Touraine

Baignade interdite

La mairie rappelle que la baignade est **strictement interdite sur l'ensemble de la commune,** conformément à **l'arrêté municipal n°2002/033 du 8 juillet 2022.**

RISQUE DE NOYADE

Baignade interdite dans la Sarthe sur la commune de Saint-Pavace

(arrêté municipal 2002/033 du 08/07/2002)

Personnes vulnérables

Avec l'arrivée des fortes chaleurs, la commune dispose d'un registre des personnes vulnérables (personnes âgées, isolées, ou en situation de handicap) : il est tenu à jour en mairie. Les inscriptions se font sur la base du volontariat. Il permet de prendre de vos nouvelles et d'organiser un suivi en cas de canicule, si besoin.

- Si vous êtes concerné(e), ou si vous connaissez une personne à inscrire, n'hésitez pas à contacter la mairie.

En période de chaleur, adoptons aussi les bons réflexes : s'hydrater régulièrement, rester au frais, éviter les sorties aux heures les plus chaudes… et prendre des nouvelles de ses voisins !

Les chiens

À Saint-Pavace, un arrêté municipal (2024/092) impose aux propriétaires de chiens de les tenir en laisse dans tous les lieux publics, y compris les bords de Sarthe. Cette mesure vise à garantir la sécurité des usagers et à prévenir les risques liés à la divagation des animaux.

Les bords de Sarthe sont des espaces publics fréquentés par de nombreux piétons, cyclistes et autres usagers.

Calendrier de la balayeuse

jeudi	19	juin
mercredi	23	juillet
jeudi	21	août
jeudi	18	septembre
jeudi	2	octobre
mercredi	29	octobre
mercredi	5	novembre
mardi	18	novembre
vendredi	5	décembre
vendredi	19	décembre

« Le saviez-vous » ?

Intramuros

Retrouvez sur votre téléphone portable les informations de votre commune, les actualités associatives et recevez des notifications, des alertes sur INTRAMUROS, l'application développée pour les communes de Maine Cœur de Sarthe.

A télécharger sur Google Play ou Apple Store

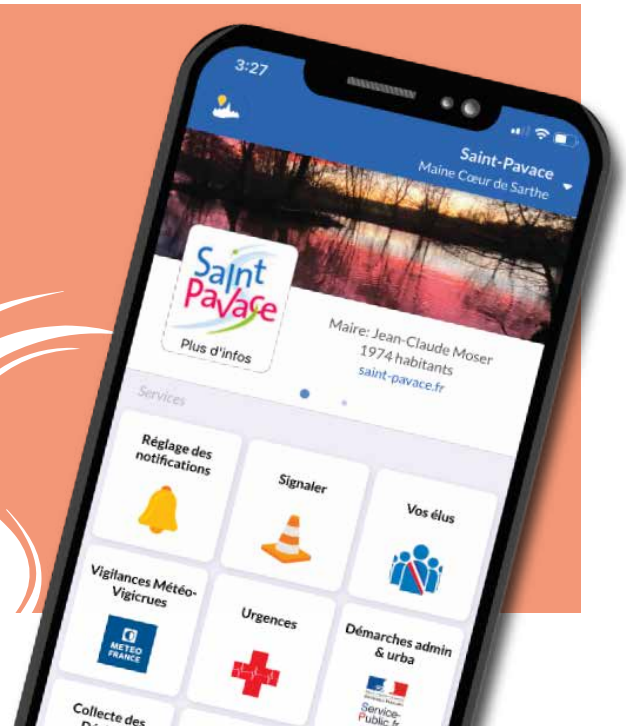

Saint Pavace

Fête du village

Samedi 21 juin 2025

A partir de 15h

Bords de Sarthe

Animations pour tous

- 15h : Chorale Harmonia à l'église
- 16h-18h : Jeux et stands
- 18h-22h : Concerts Angle Mort et Misticode
- 18h30 : Apéritif offert par la municipalité
- Bal champêtre animé par DJ Jimmy
- 23h : Retraite aux flambeaux - Feu d'artifice

Buvette- restauration

Pizza La Provençale

Brasserie Bizarre

Boire du Bon

Organisée par les associations et la mairie